

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 29 JANVIER 1896.

GRANDE NATURALISATION.

1° Rapport fait, au nom de la Commission, par M. D'URSEL.

I

Demande du sieur LEVI VAN DER SLUIS.

MESSIEURS,

Le sieur van der Sluis, né à Zwolle (Pays-Bas), le 15 novembre 1846, sollicite la grande naturalisation.

Il habite la Belgique depuis le 20 mars 1882 et exerce, à Bruxelles, la profession de courtier en joaillerie.

Il a épousé une femme belge.

Il a satisfait aux obligations du service militaire dans son pays natal, et il s'engage à payer le droit d'enregistrement exigé par la loi du 7 août 1881.

Les rapports des autorités consultées constatent que la conduite et la moralité du pétitionnaire sont exemptes de tout reproche.

Par une disposition législative en date du 24 août 1890, la naturalisation ordinaire lui a été accordée.

Votre Commission estime que le sieur van der Sluis remplit toutes les conditions requises pour obtenir la grande naturalisation.

Le Rapporteur,

C^{te} H. D'URSEL.

Le Président,

JUSTIN VAN CLEEMPUTTE.

2° Rapport fait, au nom de la Commission, par M. WAROCQUÉ.

II

Demande du sieur LOUIS COHEN.

MESSIEURS,

Le sieur Cohen, né à Zutphen (Pays-Bas), le 23 septembre 1857, sollicite la grande naturalisation.

Il habite la Belgique depuis le 20 juin 1859 et exerce, à Bruxelles, la profession de négociant en diamants.

Il a épousé une femme belge ; un enfant est issu de cette union.

Il a satisfait aux obligations du service militaire dans les Pays-Bas, et il s'engage à payer le droit d'enregistrement exigé par la loi du 7 août 1881.

Les rapports des autorités consultées constatent que la conduite et la moralité du pétitionnaire sont exemptes de tout reproche.

Votre Commission estime que le sieur Cohen remplit toutes les conditions requises pour obtenir la grande naturalisation.

Le Rapporteur,

G. WAROCQUÉ.

Le Président,

JUSTIN VAN CLEEMPUTTE.

NATURALISATION ORDINAIRE.

4° Rapports faits, au nom de la Commission, par M. D'URSEL.

III

Demande du sieur Ernest-Georges-Théodore BREUER.

MESSIEURS.

Le sieur Breuer, né à Berlin (Prusse), le 28 janvier 1871, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il habite la Belgique depuis le 1^{er} juillet 1889 et exerce, à Saint-Josse-ten-Noode (Brabant), la profession de photographe.

Il est célibataire.